

**Département des Pyrénées-Atlantiques**

**DE LA COMMUNE**

NOMBRE DE MEMBRES		
afférents au conseil municipal	En exercice	ont pris part à la délibération
19	19	18
Date de convocation 4 décembre 2024		

Séance du 9 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de MONTARDON, sous la présidence de M. Stéphane BONNASSIOLLE, Maire.

**Présents :** S. BONNASSIOLLE, C. HIALE GUILHAMOU, T. GADOU, F. GOMMY, S. PIZEL, A. POUBLAN, S. DAUBE, V. BERGES RAGOCHÉ, C. BOISSIERE, M. TIRCAZES, T. BEUGNIES, H. BERNADET, F. COUDURE, J. POUBLAN, M.H. BEAUSSIER, F. FERNANDES, L. DUMERGUES.

**Procurations** F. SUBIAS procuration à F. GOMMY

**Excusé :** S. BAUDY

M. Thierry GADOU a été élu secrétaire de séance.

**N°2024/62**

**Budget principal - Décision modificative n°2**

Monsieur le Maire rappelle que les décisions modificatives sont des délibérations qui viennent modifier les autorisations budgétaires initiales.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le budget principal de la commune,

Il convient de modifier certains postes de dépenses et de recettes sur les sections d'investissement et de fonctionnement du budget principal de la commune, comme suit :

**INVESTISSEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2151 (21) - 38 : Réseaux de voirie	28 500,00	021 (021) : Virement de la section de fonct	158 699,00
27638 (27) : Autres établissements publics	134 500,00	2804182 (040) : Bâtiments et installations	3 382,00
		280422 (040) : Bâtiments et installations	919,00
	<b>163 000,00</b>		<b>163 000,00</b>

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	158 699,00		
61521 (011) : Terrains	-1 500,00		
62878 (011) : A des tiers	-134 500,00		
65748 (65) : Autres personnes de droit pri	-27 000,00		
681 (042) : Dot.aux amort.&aux provisions-	4 301,00		
	<b>0,00</b>		
<b>Total Dépenses</b>	<b>163 000,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>163 000,00</b>

**Ceci étant exposé,**  
**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**  
**APPROUVE** la décision modificative n°2 du budget principal.

Suffrages exprimés : 18  
Pour : 18

Fait et délibéré en séance.

Le Maire  
Stéphane BONNASSIOLLE


